Mairie
25300 Verrières de Joux
Doubs

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
LUNDI 8 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit février, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Verrières de Joux se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Luc FAIVRE, Maire.

Présents : Hélène BLOQUERE – Marc LOUVRIER - Sébastien BOBILLIER-MONNOT – Nathalie CONTANT – Adeline LEFEVRE – Patrick LINTANF – Olivier PETITE – Florine SCHNEIDER - Stéphane MAIROT

Excusée : Laëtitia MAIROT

Secrétaire : Hélène BLOQUERE est nommée secrétaire de séance.

Approbation compte rendu du 18 janvier 2021 :

Monsieur le Maire demande l'approbation du dernier compte rendu. Approuvé à l'unanimité.

1. Travaux école

Vu la délibération en date du 23 novembre 2020, le Maire rappelle que le conseil municipal a donné son accord de principe pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'école en vue de l'accueil des élèves de petite section à la rentrée de septembre 2021.
L'ensemble des élus s'est réuni le Lundi 1er février pour étudier en détails le projet à l'aide de plans fournis par le cabinet d'architecte PAILLARD ARCHI & CO

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter définitivement le programme des travaux d'aménagement du bâtiment école.

Séance n°02 – Affaire n°01
Présents : 10 Suffrages exprimés : 10 Abstention(s) : 0 Pouvoir : 0 Pour : 10 Contre : 0

Mr le Maire soumet à l'assemblée l'estimatif du montant des travaux provisoires comme suit :

PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Total des travaux (Estimation du cabinet d'Architecture Paillard)	**148 800,00**	**178 560,00**
Etude Bureau d'architectes et Maitrise d'œuvre (11% du montant des travaux HT)	**16 368,00**	**19 641,00**
Expertise avant travaux Plomb Amiante	**1 121,00**	**1 345,00**
Expertise Contrôle technique – SPS	**5 095,00**	**6 114,00**
TOTAL PREVISIONNEL DES DEPENSES	**171 384,00**	**205 660,00**

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le montant des travaux provisoires estimés à 205 660,00 €.

Séance n°02 – Affaire n°02

Présents : 10 Suffrages exprimés : 10 Abstention(s) : 0 Pouvoir : 0 Pour : 10 Contre : 0

Plan de financement prévisionnel du projet :

SUBVENTIONS sollicitées :	
ETAT DETR Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (jusqu'à 30%)	**51 415,00 €**
DEPARTEMENT Contrats de Territoires (jusqu'à 25 %)	**42 846,00 €**
FINANCEMENT COMMUNAL :	
Fonds propres	**11 399,00 €**
Emprunt	**100 000,00 €**
TOTAL PREVISIONNEL DES RECETTES	**205 660,00 €**

Le montant de l'emprunt sera ajusté en fonction de l'obtention des subventions.
Le dossier de demande de subvention DETR est en cours actuellement. Une demande de subvention au Département va être mise en place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité le plan de financement présenté, de solliciter les demandes de subventions, d'inscrire les budgets suffisants au budget communal et d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à sa mise en place.

Séance n°02 – Affaire n°03

Présents : 10 Suffrages exprimés : 10 Abstention(s) : 0 Pouvoir : 0 Pour : 10 Contre : 0

Choix du bureau de contrôle

Le Maire fait part à l'ensemble du conseil municipal qu'à la suite de l'appel à la concurrence concernant les missions de contrôle technique, de SPS (Sécurité Prévention Santé) et d'Attestation après travaux, 4 devis ont été reçus.

Après examen de chacune des propositions, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le cabinet APAVE pour effectuer la mission de bureau de contrôle pour un montant de **6 114,00 € TTC**

Séance n°02 – Affaire n°04

Présents : 10 Suffrages exprimés : 10 Abstention(s) : 0 Pouvoir : 0 Pour : 10 Contre : 0

Maitrise d'œuvre

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner la maitrise d'œuvre au Cabinet d'architecte PAILLARD ARCHI & CO pour un montant provisoire de **16 368,00 € HT**, soit **19 641,00 € TTC**.
Celui-ci aura en charge de superviser les travaux et de coordonner les différents corps de métiers qui interviendront sur le chantier.

Séance n°02 – Affaire n°05

Présents : 10 Suffrages exprimés : 10 Abstention(s) : 0 Pouvoir : 0 Pour : 10 Contre : 0

2. Tarification Eau 2021 :

Le Maire expose au conseil municipal que le prix de l'eau sur la commune est identique depuis 2004 et qu'il y a lieu de délibérer sur une légère augmentation.
Des travaux importants de rénovation des conduites (vétusté) doivent être réalisés prochainement. Pour obtenir une subvention, le prix de l'eau doit être au minimum de 1€/m^3. Actuellement, le tarif est de 0.92 €/m^3.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention décide de fixer le prix de l'eau pour 2021 comme suit :

- **Prix de vente : 1 € le m^3**
- **Location compteur : 8 € par an**

Par ailleurs, l'agence de l'eau informe les administrés que le taux de redevance pour pollution domestique sur la facture d'eau s'élèvera à 0,28 €/m^3 (augmentation de 0.01 €/m3 par rapport à l'année précédente).

Séance n°02 – Affaire n°06
Présents : 10 Suffrages exprimés : 10 Abstention(s) : 1 Pouvoir : 0 Pour : 9 Contre : 0

3. Bois : assiette, dévolution et destination des coupes 2021

a) Assiette des coupes pour l'exercice 2021

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes sur la parcelle n°8 (Grand Corne) et autorise le Maire à signer tout document s'y afférant.

b) Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre les résineux sous la forme suivante : en bloc sur pieds

Séance n°02 – Affaire n°07
Présents : 10 Suffrages exprimés : 10 Abstention(s) : 1 Pouvoir : 0 Pour : 9 Contre : 0

Pour information, des travaux sylvicoles sont prévus dans la parcelle n°3. Une consultation tarifaire sera faite pour comparer avec l'offre actuelle de l'ONF. Le choix se portera sur le devis le plus compétitif.

Les travaux de maintenance (entretien du parcellaire : traitement manuel et peinture) seront réalisés comme habituellement par l'association de chasse en contrepartie de la gratuité du bail de chasse.

Questions diverses

- Une vente de bois aux particuliers est organisée **le Samedi 27 février à 10h00** dans le respect des conditions sanitaires. La vente concernera 7 lots de Hêtre situés au Granges Michel. La liste est disponible en mairie.
- Marché de nettoyage : le groupement de commande proposé par la CCGP est reconduit pour le lot n°1 : NETTOYAGE DES VITRES. La délibération sera prise lors du prochain conseil.
- Une nouvelle entreprise a vu le jour : Farmcube, colocalisée avec le Tillau. Il s'agit de la première ferme ultraBIOponique déployée par Farm3. Quelques élus du conseil municipal se rendront aux Portes ouvertes début mars afin d'en apprendre davantage sur ces types de culture.
- L'association du périscolaire envisage de reprendre « l'opération journaux ». Le conseil municipal accepte le dépôt des journaux dans le hangar communal mais l'association doit avant tout se renseigner auprès de la société Armstrong et Emmaüs afin de connaitre leurs exigences.
- Demande d'éclairage en bas du chemin de la Côte pour sécuriser les enfants qui prennent le bus à cet endroit.
- Avec la présence du tas de neige, l'accès au parc de jeux se fait par le parking côté droit de l'école afin de ne pas traverser le chemin privé de Mr TILLY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Vu pour être affiché le vendredi 12 février 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Verrières de Joux, le mardi 09 février 2021

Le Maire,
Jean-Luc FAIVRE

MAIRIE DES VERRIÈRES DE JOUX (Doubs)